

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

CONFIDENTIEL

TEX/NG/W/1

11 octobre 1973

Groupe de négociation: sur les textiles

SURVEILLANCE INTERNATIONALE

Document de travail présenté par les Communautés européennes

1. Un groupe de travail spécial du Comité des textiles sera instauré comme Organe de surveillance internationale du commerce des textiles.
2. L'Organe de surveillance internationale
 - a) élaborera un rapport annuel comportant une analyse de la situation actuelle du commerce mondial en textiles ainsi que des avis appropriés en vue de sa normalisation et libéralisation progressives;
 - b) examinera, à la demande d'une Partie Contractante à l'accord international intéressée et dans la perspective de leur conformité avec l'accord multilatéral, des cas individuels et formulera, si aucune solution n'est trouvée moyennant une procédure de consultation, ses recommandations à ce sujet.
3. L'Organe s'appuiera sur l'aide technique du secrétariat du GATT. Il peut écouter des experts techniques proposés par l'un ou l'autre de ses membres.
4. Le rapport annuel de l'Organe sera soumis au Comité des textiles qui le communiquera avec ses commentaires au Conseil du GATT. Les recommandations de l'Organe seront adressées aux parties directement concernées et communiquées, à titre d'information, au Comité des textiles. Les problèmes qui subsisteraient pourraient être portés par toute partie intéressée, soit devant le Comité des textiles, soit devant le Conseil des Parties Contractantes, conformément aux procédures habituelles de l'Accord général.
5. L'Organe sera composé par un Président et des membres¹.

Sur proposition du Directeur général du GATT, une personnalité indépendante sera élue par le Comité des textiles comme Président pour une période de deux ans, ce mandat étant renouvelable,

¹Pour la composition de l'Organe, des formules adéquates doivent être élaborées de façon à assurer un travail efficace en ce qui concerne les tâches qui lui seraient confiées en vertu du paragraphe 2 a) et b).